

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit juin à vingt heures les membres du Conseil municipal de la commune de MAZEROLLES se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 21/06/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 15

Nombre de votants : 15

Etaient Présents :

Mesdames, Mélanie LEBON, Fabienne MAUPIN, Lise NADLER, Ophélie SABOUREAU, Cécile SEBASTIEN et Pascale TRICHARD.

Messieurs, Eric BOUHET, Alain FORT, Patrick GIRAUD, Pierre MARTINIERE, Dany MAUPIN, David PINOT, Jean-Michel PUISSESSEAU, Frédéric RIBARDIERE et Philippe VAN IMPE.

Etaient Absents :

Mme LEBON Mélanie a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Le procès-verbal du 17 mai 2021 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

CHANTIER JEUNES 2021

Délibération n°2021/31

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un chantier loisirs jeunes est organisé par la MJC21 du 19 au 25 juillet 2021.

Le chantier se déroulera dans la cour de l'école primaire. Un graff sera réalisé sur le mur de la cour, des marelles et autres dessins colorés, si le temps le permet, seront aussi réalisés sur le sol de la cour.

En contrepartie, les jeunes ayant participé au chantier, bénéficieront d'un séjour dans une base de loisirs du 25 au 27 août 2021.

Aussi pour régler la prestation de la MJC, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de prestation de service y afférent.

CREATION EMPLOI SERVICE TECHNIQUE

Délibération n°2021/32

Par manque d'informations cette délibération est reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal.

CREATION EMPLOI ACCUEIL MAIRIE

Délibération n°2021/33

Par manque d'informations cette délibération est reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal.

TARIFS CANTINE GARDERIE 2021-2022

Délibération n°2021/34

GARDERIE

Après en avoir délibéré, Le conseil décide de **maintenir** les tarifs suivants pour l'année scolaire 2021/2022

7 h 15 à 8 h 30 0.75 €/enfant

15h 45 à 16 h30 0.40 €/enfant (temps du TAP Gratuit)

15 h 45 à 19 h 00 1,50 €/enfant comprenant un goûter

Le mercredi 11 h 30 à 12 h 30 0,75 €/enfant

CANTINE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'aucune augmentation de tarif ne sera faite de la part de notre prestataire de restauration scolaire SPRC pour la rentrée de septembre 2021. Le conseil décide :

De **maintenir** le tarif du forfait mensuel à 38.50 € sur 10 mois (soit 2.40 le repas),

De **maintenir** le tarif adulte et repas exceptionnel à 5 €.

TARIFS LOCATION SALLES COMMUNALES

Délibération n°2021/35

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de location pour les salles des fêtes et demande à ce que soit rajouté au tableau les tarifs de location des tables et des chaises afin de pouvoir également procéder à une facturation.

	Tarifs Location salle des fêtes		Tarifs Location salle Etève	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Week-end (vendredi 18h au lundi 8h)	180	360	120	240
Semaine (lundi au jeudi)	70	140	50	70
Caution location	500			
Caution ménage	150			
Tarifs location tables et chaises - Commune				
Table	1 €			
Chaise	0.20 €			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de mettre en place les nouveaux tarifs comme mentionné ci-dessus.

SUBVENTION ASML

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'association ASML va être mise en sommeil pour la saison prochaine.

Par conséquent, la subvention n'est pas mise au vote pour le moment.

Monsieur MARTINIERE souligne que l'éclairage du stade n'a pas été homologué auprès du district. Au vu du montant important que nécessiterait des travaux de mise aux normes et compte-tenu de fait que le MUC, engagé en UFOLEP, se satisfait de l'équipement actuel, la municipalité ne souhaite pas engager des frais supplémentaires.

CREATION ARRET DE BUS « LA GRANGE »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouvel arrêt de bus va être créé à la Grange, en accord avec la Région, afin d'éviter aux enfants de traverser la RN147 et de se rendre à l'arrêt de bus de Loubressac dans le noir. Il sera installé, si possible, durant les vacances pour pouvoir être utilisable dès la rentrée de septembre.

DISPOSITIF « LA TRANSACTION »

Madame le Maire explique au Conseil Municipal le principe de ce dispositif.

Il s'agit d'un accord entre le parquet et les élus afin de pouvoir mettre en place des procédures de paiement face aux dégradations faites par un tiers. Aucun dépôt de plainte n'est obligatoire pour y prétendre.

PASSAGE NOMENCLATURE M57

Délibération n°2021/36

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune appliquera la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 pour :

- Le budget de la commune
- Le budget du lotissement « Les acacias ».

Ci-joint en annexe de la présente délibération, l'avis du comptable public.

Il convient d'acter le passage de la nomenclature M14 vers la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide d'acter le passage de la nomenclature M14 vers la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022.**
- **Autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

REMBOURSEMENT DES REPARATIONS DU TOIT DE L'ECOLE À LA SUITE DE DEGRADATIONS CAUSES PARS DES TIERS.

Délibération n°2021/37

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les faits relatifs aux dégradations sur le toit de l'école primaire de la commune : deux enfants ont été surpris sur le toit de l'école primaire en train de faire du skate-board.

Lors de l'entretien avec les parents, Mme le Maire a informé les familles de la mise en danger que représentent de tels actes et il a été convenu que la réparation des dommages leur serait facturée.

Le montant de la facture SOPRASSISTANCE du 18 mai 2021 d'élève à 612.00€ TTC.

Les deux familles concernées devront s'acquitter chacune de 306 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise Madame le Maire à facturer la prestation de réparation du toit de l'école aux familles concernées, soit 306 € par famille, et à émettre les titres de recettes correspondants.**

VENTE TONDEUSE HONDA HRX

Délibération n°2021/38

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'acquérir une nouvelle tondeuse pour le service technique.

Lussac Motoculture propose de reprendre l'ancienne tondeuse Honda HRX au prix de 418 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise Madame le Maire à vendre à Lussac Motoculture la tondeuse Honda HRX (n° inventaire 2018/03) au prix de 418 €.**

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur les immeubles suivants :

- 24 RUE DE LA CHAPELLE – B 297/293
- 63 ROUTE DE BOURESSE – C 1667
- LA MARECHAUDE – ZC 99 (Mme MAUPIN a quitté la salle et n'a pas pris part au vote)

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire :

Marché :

- Rappelle l'historique de la création du marché. Il a été créé pour aider les producteurs locaux pendant la période du confinement et il ne pouvait concerner que des denrées alimentaires selon les directives préfectorales. Aujourd'hui, une évolution est nécessaire et des propositions seront faites lors de la rentrée. La buvette tenue par les associations dynamise le marché. Les retours de certains clients sont positifs.

Urbanisme :

- Fait part qu'une étude est en cours dans chaque commune de la Communauté de Commune Vienne et Gartempe afin de répertorier les logements vacants, diagnostiquer leur état... A Mazerolles le taux de logements vacants est inférieur à la moyenne des autres communes de la CCVG.

TOUR DE TABLE :

Mr MARTINIERE Pierre : Fait part de l'avancement de l'organisation de la fête du 24 juillet.

Mr FORT Alain : Informe qu'un devis a été reçu afin de rehausser les trottoirs, route de Bouresse.

Mme LEBON Mélanie :

- Demande quels sont les aménagement prévus rue la Camus.

Mr Alain Fort répond qu'une réfection des trottoirs est prévue avec des caniveaux en pierre et des parterres de fleurs.

- Demande ce qui est prévu au niveau des terrains de tennis ?

Madame le maire répond que les agents ont prévu de la démolir et installer les bâches brises vents qui ont été achetés.

Mme SABOUREAU Ophélie :

- Fait part du bon déroulement de la fête de l'école. A cette occasion il a été remis un diplôme de fin de scolarité primaire et un dictionnaire français/anglais aux enfants de CM2 passant en 6^{ème}.

- Indique que, concernant le plan numérique, le matériel informatique est arrivé et installé dans les classes.

- Informe que le 25 septembre se déroulera la journée « nettoyons la nature » et qu'une balade de 9 h à 10 h pour ramasser les déchets est à l'étude.

- Fait la présentation au conseil municipal du bulletin intermédiaire.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le **lundi 6 septembre 2021 à 20h00.**